

nécessiterait des mesures intéressant l'ensemble de l'OTAN; en outre, il s'intéressait à la question parce qu'il entretient en Allemagne, pour la défense commune, des forces militaires assez considérables.

La délégation du Canada aux deux conférences avait donc trois grandes préoccupations. Elle voulait que l'OTAN soit maintenu et renforcé dans le rôle d'organe directeur de la défense collective occidentale, et que la nouvelle Union de l'Europe occidentale collabore le plus étroitement possible avec l'OTAN. Elle demandait que le mouvement d'unification de l'Europe se poursuive dans le cadre plus large de la communauté atlantique. Enfin, elle cherchait à s'assurer que tous les pays de l'OTAN pourraient délibérer sur les décisions que prendraient les Neuf Puissances. D'autre part, la délégation du Canada prêta son concours, lorsqu'elle le put, à la recherche d'une solution acceptable par tous les pays européens le plus directement intéressés, tout en faisant valoir les points exposés ci-dessus.

Buts de la délégation canadienne

Les buts de la délégation, dans leur ensemble, furent atteints. Les accords de Paris déclarent d'une façon expresse que l'Union de l'Europe occidentale n'essayera pas de mettre sur pied une organisation militaire doublant celle de l'OTAN. La fixation annuelle des buts à atteindre par l'ensemble des pays de l'OTAN dans la constitution de leurs forces continuera de se faire par l'Examen annuel des programmes de défense des pays membres de l'OTAN; les maximums de forces fixés par les puissances du Traité de Bruxelles ne seront pas révisés et n'intéresseront l'Examen annuel de l'OTAN que s'ils sont incompatibles avec les objectifs proposés par l'OTAN. Les inspections de contrôle des forces et du matériel mis à la disposition de l'OTAN se feront sous l'autorité du commandant suprême de l'OTAN, et les niveaux des stocks d'armements que produiront les pays de l'Union de l'Europe occidentale seront limités aux besoins des forces approuvées par l'OTAN. A noter aussi que les rouages de l'OTAN seront renforcés par des mesures ayant pour but de resserrer le contrôle central des forces de l'OTAN en Europe.

La politique suivie par le Canada en ce qui concerne les dispositions arrêtées à la conférence de Londres des Neuf Puissances a été énoncée dans ses grandes lignes, à cette conférence, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (voir texte reproduit ci-dessous). Le secrétaire d'État réaffirmait la volonté du Canada de continuer à s'acquitter des obligations qu'impose la qualité de membre de l'OTAN et à maintenir l'appui donné à l'objectif de l'unité européenne. Il se félicitait du projet d'élargissement du Traité de Bruxelles et souhaitait la collaboration la plus étroite entre l'OTAN et la nouvelle Union de l'Europe occidentale. Il souligna en même temps que l'OTAN resterait le point de convergence de la participation canadienne à la défense collective occidentale. Cette participation s'était traduite jusqu'alors par le maintien de forces terrestres et aériennes sur le continent européen, et il semblait bien qu'il dût continuer d'en être de même à l'avenir.

Le seul engagement nouveau que ces accords imposent au Canada est celui d'étendre au territoire de la République fédérale d'Allemagne la protection des armes canadiennes promise aux pays de l'OTAN. Dans la pratique,